

Les inscriptions scolaires

Les écoles maternelles et primaires

La Ville de Mâcon gère les 15 écoles maternelles et 13 écoles primaires publiques de la commune. Plus de 3 000 élèves y sont scolarisés. Elle gère l'entretien et l'aménagement des bâtiments scolaires. La ville compte aussi deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires privées qui regroupent plus de 900 élèves. Les écoles des communes associées (Sennecéles-Mâcon et Saint-Jean-le-Priche) font l'objet d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école de Charbonnières. 200 enfants y sont scolarisés.

Comment inscrire votre enfant ?

La première inscription de votre enfant dans une école maternelle publique se fait au service enfance et vie scolaire de la mairie de Mâcon. Les documents à fournir sont :

- > le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- > un justificatif de domicile
- > le carnet de vaccination

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant. Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

> NOUS
CONTACTER